

PAROLES DE TRAVAILLEURS SOCIAUX

« Je suivais un usager depuis environ un an. Il avait fait de nombreuses démarches pour obtenir un crédit lui permettant de financer l'achat d'un ordinateur, mais avec son RSA, ça ne marchait pas. Quand la FNARS est venue présenter le dispositif en réunion d'équipe, j'ai tout de suite pensé à ce monsieur. Je me disais que ça ne marcherait jamais. On a fait la demande et le prêt a été accordé. »

« Le travail sur le budget, ce n'est pas quelque chose qu'on fait systématiquement. Le micro crédit est un bon prétexte pour parler du budget. »

« Les relations entre les travailleurs sociaux et les banques sont un peu conflictuelles. Un projet comme le micro crédit permet d'avoir un autre rapport aux banques. Dès l'instant où l'on se connaît mieux, on peut travailler mieux. Inversement, le regard que portent les banques sur les travailleurs sociaux peut évoluer. »

« Quand on prend un crédit, c'est pour avoir un peu d'argent, mais cela montre aussi qu'on n'est pas marginalisé et qu'on fait partie de la société. C'est vrai que le crédit fait peur, mais c'est indispensable dans certaines situations, où on en a besoin pour avancer dans son projet de vie. »

PAROLES DE BÉNÉFICIAIRES

« Il y a un bon encadrement de la part de la FNARS et des travailleurs sociaux. On est vraiment pris en charge à 100%. »

« Avant ma demande de micro crédit, je me sentais bloquée. Je suis assistante de direction et pour trouver un travail, il fallait absolument que j'ai mon permis de conduire. Le micro crédit est la première chose qui a marché pour moi depuis des années. Il suffit qu'une chose s'ouvre pour que tout suive. »

« On n'y croyait pas au début, on a eu une bonne surprise ! »

« Au moment où j'ai fait ma demande de micro crédit, j'étais interdit bancaire. Mais au bout de quelques temps, comme j'avais obtenu ce micro crédit et que j'arrivais à le rembourser chaque mois, mon interdit bancaire a été levé. Ça aide à montrer à des gens qui n'ont pas confiance qu'ils se trompent. »

Pour nous contacter

 Nous agissons pour l'insertion	 COMMISSION EUROPÉENNE Fonds social européen	Fédération Nationale des Associations d'accueil et de Réinsertion Sociale
Elise LEFEVRE <i>Chargée de mission Micro Crédit Personnel</i>		
Fnars.picardie@gmail.com 06 34 64 48 18		
Association Régionale de Picardie 25, rue Riolan - 80 000 AMIENS		



LE MICRO CREDIT PERSONNEL ACCOMPAGNE

Un outil pour lutter
contre l'exclusion
bancaire



LE MICRO CRÉDIT PERSONNEL ACCOMPAGNÉ

Le micro crédit personnel accompagné permet aux personnes exclues du système bancaire traditionnel d'emprunter de petites sommes, dans un cadre protégé et réglementé, afin de financer leur projet personnel de réinsertion.

Parce qu'un financement seul ne suffit pas, la FNARS a souhaité qu'il soit systématiquement associé à un accompagnement individualisé, qui sera proposé jusqu'à ce que la personne retrouve une situation personnelle et financière stable et qu'elle termine de rembourser son emprunt.

**Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager**

POUR QUI ?

Le micro crédit personnel accompagné s'adresse à toutes les personnes en situation précaire.

Le demandeur doit être majeur et pouvoir justifier de revenus réguliers, même très faibles, lui permettant de faire face au remboursement des échéances du micro crédit (salaire, pension de retraite, ASSÉDIC, minimas-sociaux,...)

POUR QUELS PROJETS ?

La demande de financement doit s'articuler autour d'un projet d'insertion sociale et professionnelle :

- Logement (frais de caution, équipement ménager, frais de déménagement...)
- Mobilité (achat d'un véhicule, permis de conduire, frais de réparation...)
- Education-Formation (frais d'inscription, matériel professionnel, ordinateur portable...)
- Accident de la vie (divorce, frais d'obsèques...)
- Santé (frais dentaire, frais d'optique...)
- Cohésion familiale (financement d'un mariage, rapprochement géographique...)

Le rachat de dettes ou de crédits n'est pas pris en charge.

Avant toute demande, une vérification des aides publiques disponibles pour le projet doit être effectuée.

A QUELLES CONDITIONS ?

- Montant : de 300 à 3 000€
- Durée de remboursement : de 6 à 36 mois
- Taux d'intérêt : inférieur à 5% (le taux varie selon le partenaire bancaire)
- Échéances fixes
- Possibilité de rembourser le prêt par anticipation à tout moment, sans frais, ni pénalités.

Exemples : pour un micro crédit de 1 000€, sur 18 mois, au taux de 4%, le bénéficiaire remboursera 18 échéances de 57.33€. Au terme du crédit, il aura payé 31.96€ d'intérêts.

NOS 3 PARTENAIRES BANCAIRES

Parcours Confiance



La Banque Postale



Le Crédit Coopératif

